

promotion du commerce extérieur, de même que le Service des délégués commerciaux, passèrent au ministère des Affaires extérieures. Tous ces changements ont eu pour effet de créer un nouveau ministère des Affaires extérieures, chargés d'un mandat considérablement élargi. En septembre 1983, une deuxième étape de la réorganisation permit d'intégrer plus étroitement les fonctions à caractère politique, social, économique et commercial du ministère. Ainsi furent créés cinq grands secteurs géographiques qui se voyaient confier la responsabilité de tous les programmes et politiques visant les diverses régions du monde; chaque secteur est placé sous la direction d'un sous-ministre adjoint. Par ailleurs, une nouvelle Loi sur le ministère des Affaires extérieures établissait le cadre législatif de ces changements et créait deux portefeuilles de ministres associés au secrétaire d'État aux Affaires extérieures. Le ministre s'enrichissait ainsi d'un ministre du Commerce extérieur et d'un ministre des Relations extérieures. Ce dernier a la charge d'assister le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, notamment dans le domaine des affaires internationales à caractère social, culturel et humanitaire et celui des relations avec l'Afrique francophone. Quant au ministre du Commerce extérieur, il est responsable de la politique du ministère en matière de commerce extérieur et de promotion des exportations, et a également la responsabilité de la Société pour l'expansion des exportations et de la Corporation commerciale canadienne. Cette réorganisation avait pour but d'assurer la cohésion des politiques et des programmes dans la conduite de l'ensemble des relations du Canada avec le reste du monde; d'attribuer à l'élaboration des politiques en matière économique et commerciale une priorité plus élevée dans la formulation de la politique étrangère; de faire en sorte que la conduite des relations extérieures serve les objectifs économiques et commerciaux du Canada; et d'améliorer les services fournis aux entreprises canadiennes qui exportent sur les marchés mondiaux hautement concurrentiels.

Ainsi, le ministère des Affaires extérieures est aujourd'hui bien différent de ce qu'il était en 1909, en 1929, en 1949 ou en 1969. Son administration centrale, l'édifice Lester B. Pearson sur la promenade Sussex, à Ottawa, constitue le centre nerveux des relations du Canada avec le reste du monde. Que les pluies acides détruisent nos lacs, que les forces du maintien de la paix défendent un aéroport à Nicosie, qu'un Canadien soit accusé de trafic de drogue en Turquie, que des réfugiés en quête d'un nouveau foyer fuient une ville déchirée par la guerre, ou que le prix du pétrole mondial monte soudainement en flèche, les Canadiens comptent toujours sur le ministère des Affaires extérieures pour protéger leurs intérêts, acheminer leur aide, résoudre les conflits ou promouvoir la paix. Mais, en 1984, les Canadiens attendent encore bien davantage de la part du ministère.

Le ministère des Affaires extérieures a dû en effet réinventer les règles de la politique étrangère traditionnelle afin de tenir compte d'un élément qui